Des équipes sur le terrain

L'IGN mobilise des agents de terrain pour réaliser annuellement et systématiquement l'inventaire des ressources forestières du territoire métropolitain.
Ce dispositif permet d'évaluer l'état, l'évolution et le potentiel de la forêt et peut aussi répondre rapidement à des questions particulières lors d'événements climatiques majeurs tels que la tempête Klaus (2009).

Accès aux propriétés

Les agents de l'IGN sont autorisés à accéder à toute propriété, sans l'avis du propriétaire, du fait du caractère obligatoire de l'enquête « inventaire forestier national » (visa n°2017A084AG).
Toutefois, si la propriété est close ou inaccessible, l'IGN contacte le propriétaire ou le gestionnaire. Ce dernier a l'obligation de permettre aux agents d'accéder au point d'inventaire.

La forêt française

Depuis le début du XIXe siècle, la forêt française métropolitaine a doublé de surface.
Cette forêt, d'une grande diversité biologique, est dominée par les essences feuillues (chênes, hêtres, etc.), mais aussi caractérisée par les résineux dans les massifs montagneux et les boisements artificiels.

État de la ressource

La ressource forestière évolue continuellement du fait des phénomènes naturels et des activités humaines.
Un travail de collecte continue d'informations est donc indispensable pour produire l'information nécessaire à une gestion durable de la forêt.

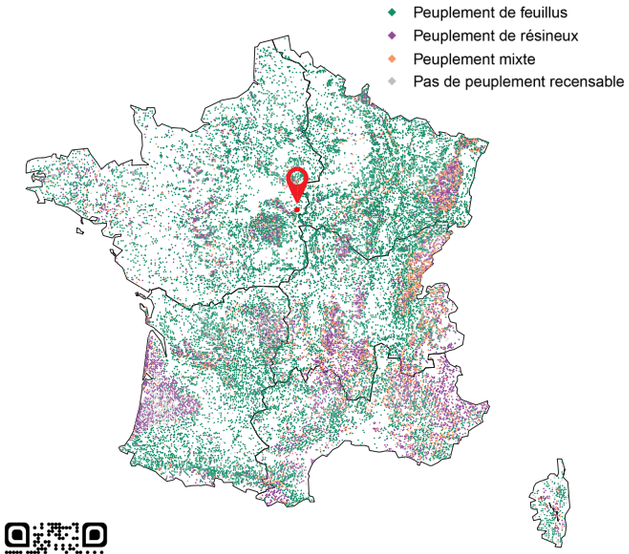

Service de l'inventaire forestier et environnemental
Tél. : 02 38 28 18 00 inventaire-forestier@ign.fr

© IGN / SPI-PAO / DEPINVFO2017FRANCE - INVENTAIRE FORÊTS FRANÇAISES - DOC TERRAIN - PHOTOS IGN ET FOTOLIA

L'inventaire des forêts métropolitaines

IGN
INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

L'IGN et l'inventaire forestier

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est placé sous la double tutelle des ministres chargés respectivement du développement durable et des forêts. Il a pour mission de décrire sur le plan géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales.

Une mission de service public

L'IGN produit toutes les représentations appropriées des données ainsi rassemblées, les diffuse et les archive. Il observe et surveille également les écosystèmes forestiers (relevé floristique, qualification des sols, dépérissement, etc.) et constitue un outil d'analyse de la forêt française.

Les éléments recueillis sur le terrain sont utilisés pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques relatives à la forêt, à l'écologie, à l'énergie, à l'aménagement du territoire, au changement climatique, etc.
L'IGN dresse également une carte forestière sous la forme d'un référentiel numérique décrivant les peuplements forestiers.

STATISTIQUE PUBLIQUE

L'inventaire forestier national figure, depuis 2017, parmi les enquêtes à caractère obligatoire, reconnues d'intérêt général et de qualité statistique.

La méthode d'inventaire

Les levés de terrain portent sur un échantillon annuel d'environ 15 000 points d'inventaire répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ces points ont été tirés au sort après analyse sur des photographies aériennes de plus de 100 000 points régulièrement disposés sur tout le territoire.

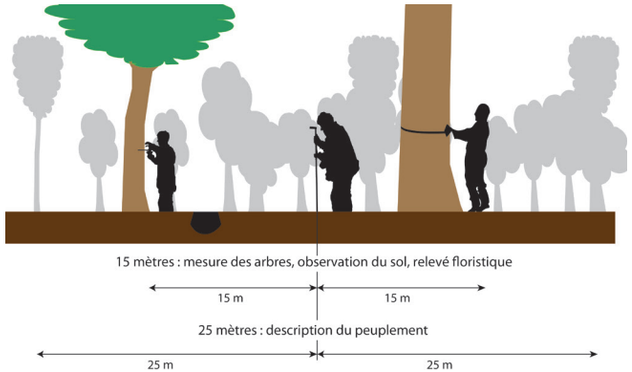

Observations, mesures et description

Un point d'inventaire est visité par une équipe de deux agents. Les données sont recueillies sur des appareils électroniques portables.
Les agents de l'IGN observent et mesurent les arbres (circonférence, hauteur, accroissement, etc.) sur les placettes d'inventaire. Ils y décrivent aussi le peuplement forestier, le bois mort au sol, la végétation ainsi que les conditions écologiques (pente, exposition, sol, etc.).
L'existence d'une placette inventoriée sur un terrain ne doit modifier en rien les projets du propriétaire à cet endroit notamment parce que cette placette est susceptible d'être visitée à nouveau dans un délai d'environ 5 ans pour observer l'évolution du peuplement, des arbres et de l'écosystème forestier.

Les données collectées

Les données relevées dans chaque propriété sont contrôlées, enregistrées dans des bases de données et agrégées pour fournir des résultats sur une surface minimale de plusieurs milliers d'hectares.
La confidentialité est strictement respectée (aucun lien n'est fait entre les données et les propriétés).
Les coordonnées exactes de la zone d'inventaire ne sont pas communiquées et sont protégées par le secret statistique en application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée.

Diffusion de l'information
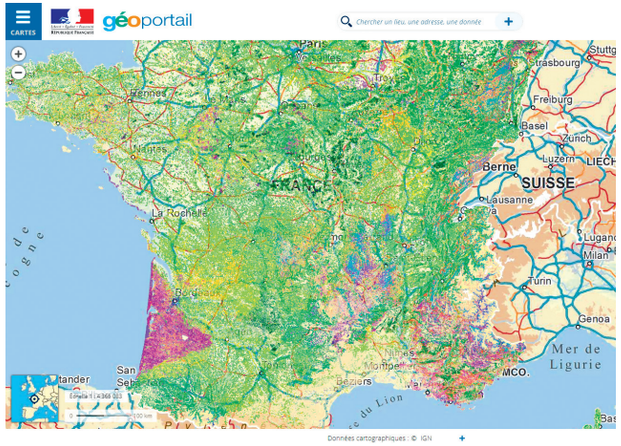
Les résultats, nationaux ou régionaux, de l'inventaire forestier (données statistiques et cartographie interactive, etc.) sont disponibles gratuitement dans la rubrique « Inventaire forestier » du site internet ign.fr
La carte forestière (BD Forêt®) est consultable sur le Géoportail, le portail des territoires et des citoyens : geoportail.gouv.fr